Image not found or type unknown

Creance apres liquidation

Par **beana**, le **14/10/2016** à **14:56**

bonjour,
ma societe a ete radiée en mars 2016 avec liquidation a l'amiable.
aujourd'hui un fournisseur me reclame une facture de 2014, facture qui aurait du apres mon accord et envoie de rib, etrre payee par prelevement. (erreur de la part, il n'ont pas prelevé).ma societe n'existant plus, quel est mon devoir envers ce fournisseur ?
MERCI de votre aide.
beana

Par **jos38**, le **15/10/2016** à **11:09**

bonjour. ce fournisseur n'avait pas présenté cette créance au liquidateur?

Par **beana**, le **20/10/2016** à **13:35**

bonjour, j'étais le liquidateur, liquidation aimiable, j'ai cloturé les comptes avec perte. Cette facture est au nom de mon ex associé pour le compte de la societe. non le fournisseur n'a pas présenté cette créance. facture emise en nov 2014. cloture en janvier 2016. relance en octobre de cette facture en oct 2016.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés